

CAHIER D'ACTEUR

DANS LE CADRE DU DÉBAT PUBLIC
PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES DEUX CÔTES

**Dieppe Méca
Energies**

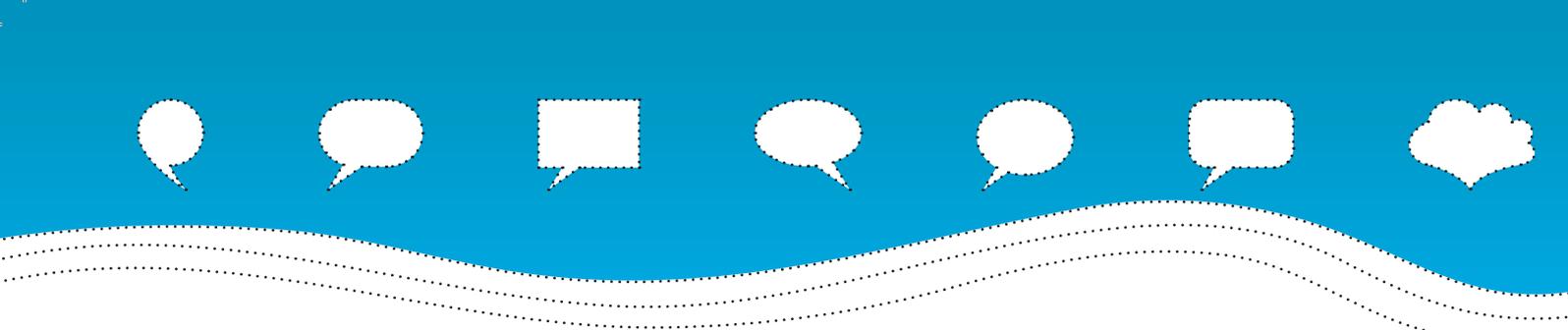
Gerdet



Ce Cahier d'Acteur réalisé par l'association **Dieppe Méca Energies** avec le support du **Gerdet**, un des membres fondateurs de cette association, a pour objectif d'inscrire les questions posées par des citoyens et des entreprises dans le cadre des principes du **développement durable** (dans ses composantes écologiques, sociales et économiques), mais également de mettre l'accent sur les questions relevant de l'impact direct sur le bassin social et le tissu économique des localités de Dieppe et du Tréport, concernées par le projet des Deux Côtes.

Dieppe Méca Energies a officiellement vu le jour fin 2009 ; cette grappe rassemble déjà 50 entreprises industrielles, situées dans une zone de 30 à 40 km autour de Dieppe et représente pour le moment plus de 5 000 emplois. Ce regroupement d'entreprises, par sa taille et sa diversité, a pour objectif principal de gagner des appels d'offres qui requièrent des réponses complètes et d'ouvrir ainsi le marché de la sous-traitance locale aux marchés Automobile, Ferroviaire, Nucléaire, Eolien, Gaz, Logistique, entre autres. Les objectifs sont précis : les entreprises dieppoises s'organisent pour travailler en partenariat industriel avec les donneurs d'ordres en leur proposant des solutions multi-métiers à valeur ajoutée, ce qui favorisera le recours aux entreprises locales pour permettre le développement (voire assurer la survie) de ces entreprises ; étroitement lié à ce dernier point, Dieppe Méca Energies se donne comme but de contribuer à l'amélioration de l'emploi régional et de concourir à l'effort de formation pour les métiers de demain.

Le Gerdet est une association créée en 1950 par des chefs d'entreprises des régions de Dieppe, Eu, Le Tréport et de la vallée de la Bresle regroupant une centaine d'entreprises de tous les types de métiers et de tailles diverses (de 1 à plus de 1 000 personnes), représentant plus de 8 500 emplois. Le Gerdet s'est donné comme objectif de soutenir et de proposer près des institutionnels tout projet pouvant favoriser le développement économique de nos régions. Par ailleurs, le Gerdet participe à l'effort de formation des jeunes au monde du travail.



Le développement durable

Pour en rappeler les principes, le développement durable est la conception de l'intérêt public social, appliqué à la croissance économique et considéré à l'échelle mondiale afin de prendre en compte les aspects écologiques. Le projet de parc éolien des Deux Côtes se doit de répondre à l'ensemble de ses trois composantes et les questions posées dans ce cahier d'acteur seront regroupées suivant ces trois thèmes.



Les questions relatives au domaine économique :

Les aspects économiques sont aujourd'hui prépondérants dans le développement économique des nations, des régions, des entreprises, et donc de l'emploi et des individus.

La prise en compte de cet aspect-clé dans les projets d'envergure tel que le Parc des Deux Côtes, permettra de générer des retombées positives, d'éviter des conséquences négatives et d'assurer l'avenir de nos générations futures.

- Comment s'inscrit le projet des « Deux Côtes » dans les différents projets de parcs maritimes éoliens français ? Combien représentera la puissance électrique éolienne installée en Haute-Normandie par rapport à la puissance électrique nucléaire des centrales nucléaires de Paluel et Penly ?
- Quelle est la durée de vie d'une éolienne et quels sont les projets en cours pour modifier voire remplacer cette technologie ?
- Quels sont les **bilans économiques** de telles installations tant pour **l'Etat Français, les investisseurs, pour le maître d'œuvre et pour les particuliers** ?
- Pourrions-nous envisager à l'échelle nationale la création d'une **filiale industrielle** autour de l'énergie éolienne intégrant la recherche et développement, la production, l'installation, la maintenance, l'exportation ? Et quel serait l'engagement des grands donneurs d'ordres pour travailler avec nos entreprises locales, les faire participer à la création de cette filière, les aider à monter en compétences et développer le partenariat industriel avec notre tissu industriel local ? Bref, quelles seraient l'implication et l'ancrage des donneurs d'ordres dans le tissu d'entreprises ?
- Des **retombées fiscales** en cas de mise en œuvre d'un tel projet sont envisagées ; ces retombées fiscales se répartiront-elles entre les régions Haute-Normandie et Picardie concernées par le projet des « Deux Côtes » ? A l'échelon région, quelles seront les règles de répartition entre les localités littorales concernées par le projet ? Ces retombées fiscales devraient servir au développement économique, quels seront donc les secteurs de développement économique impactés par ces retombées fiscales : le tourisme, les activités de la pêche côtière, le développement du secteur de la plaisance nautique ?



Les questions relatives au domaine social :

« Le développement ne se réduit pas à la seule croissance économique ; pour être authentique, il doit être intégral, c'est-à-dire promouvoir tout homme et tout l'homme. »

Paul VI, *Populorum progressio*

Promouvoir l'homme, c'est aussi lui donner du travail pour lui permettre de vivre dans les conditions acceptables.

- Quelles sont les créations d'emplois locaux envisageables liées à ce projet des « Deux Côtes » ? Des aides des investisseurs, notamment à la formation, sont-elles prévues ? Quels seraient les métiers concernés ? Existera-t-il des incitations et sous quelle forme pour permettre la création d'entreprises locales ?
- Quel sera l'impact sur le paysage notamment vu du littoral, sur d'éventuelles nuisances sonores et sur le tourisme ?
- Quels sont les impacts potentiels sur l'activité de pêche professionnelle côtière ? De nouvelles zones de pêche seront-elles définies ainsi que de nouvelles règles de navigation ? Quelles seraient les conséquences éventuelles sur l'emploi et le revenu des pêcheurs professionnels ?



Les questions relatives à l'écologie :

L'écologie est la science qui étudie les milieux et les conditions d'existence des êtres vivants et les rapports qui s'établissent entre eux et leur environnement ou plus généralement avec la nature. L'écologie a été définie par le biologiste allemand Ernst Haeckel en 1866 comme « la science des relations des organismes avec le monde environnant, c'est-à-dire, dans un sens large, la science des conditions d'existence ».

- Quel est l'impact potentiel sur le milieu marin en termes de flore et de faune compte-tenu de l'importance de nombreux projets en cours ?
- La durée de vie de ces éoliennes étant probablement limitée, les fondations sous marines pourraient-elles être, si nécessaire, démontées voire détruites ?
- L'implantation de très nombreuses éoliennes modifiera-t-elle la vitesse et l'orientation des vents, perturbera-t-elle les courants maritimes ? Les risques de modifications climatiques et des études sur les conséquences de ces modifications climatiques sont-elles en cours ou prévues ?
- Ce nouveau dispositif constitue l'implantation de récifs pour les bateaux : bien que cette implantation soit éloignée des grandes voies maritimes, on ne peut exclure une erreur de navigation de grands bateaux et des risques graves d'accident. Des analyses sont-elles en cours sur ce sujet ?

EN SYNTHÈSE

Le court terme, c'est le développement des entreprises pour assurer leur survie, leur développement et garantir au moins l'emploi existant. C'est un impératif pour toutes les entreprises y compris les entreprises relevant de la pêche.

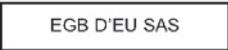
Ce secteur économique de l'éolien en plein développement doit nécessairement, à court terme, favoriser l'emploi, ne pas dégrader les conditions économiques des familles. A moyen terme, il se doit de ne pas dégrader l'en-

vironnement en créant des conditions irréversibles en milieu marin. Ces projets ne sont acceptables que dans de telles conditions.

Pour nous, Associations du milieu industriel, le développement des entreprises, de l'emploi et de la formation constitue le sujet majeur et les réponses aux questions posées doivent permettre de comprendre la nécessité de ce type de projet, de vérifier le respect de nos valeurs économiques, sociales et écologiques et de préparer certaines de nos entreprises à de nouvelles activités.

Usinage
DIEPPOIS

GAULT
Industries

DIEPPE MÉCA ENERGIES
Et

